

30^c Journal du Lot 30^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TELEPHONE 31 COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. GUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL
Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —)	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —)	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Une grande illusion

On nous dit que la Société des Nations a émigré en Amérique. Mélancolique destin d'une Grande Illusion qui retourne, pour y mourir, aux lieux où elle était née !

Elle vint au monde là-bas, à Washington, dans la pensée du Président Wilson, d'où elle sortit toute désarmée, la pauvre ! Au contraire de Minerve qui sortit du cerveau de Jupiter, mais qui en sortit toute armée. Etant la Sagesse et la Raison, Minerve savait que celles-ci ont besoin de la force pour se faire écouter.

En 1918, le Président Wilson nous l'apporta dans ses bras un peu comme Moïse apportait aux Hébreux les Tables de la Loi. Les Américains voulurent qu'elle fut intégrée au traité de paix qu'ils refusèrent ensuite de ratifier.

Et voilà qu'on leur ramène cet enfant de leurs œuvres qu'ils répudièrent après l'avoir conçu. Elle leur revient au moment où ils commencent à redouter sérieusement la guerre pour eux-mêmes, comprenant, mais un peu tard, que la paix ne se défend pas par des homélies et que, suivant le mot de Pascal, la justice sans la force est impuissante.

Qu'est-ce qu'ils vont faire de cette noble création de leur esprit, à qui ils ne refusent que les moyens de vivre ? Il ne leur reste qu'à l'ensevelir sous des fleurs et des hommages, où elle attendra longtemps pour renaitre que les hommes aient cessé d'être égoïstes et méchants.

— Vous y croyez, vous, à la Société des Nations ? goguenardait Clemenceau au nez des députés qui lui reprochaient ses doutes et ses craintes.

Hélas ! oui. Nous avons voulu y croire. Il nous semblait qu'après les souffrances et les misères de la Grande Guerre, il y avait dans le monde un désir de paix assez ardent et assez puissant pour qu'on pût essayer de le réaliser dans un organisme concret, pour qu'on pût essayer de créer une compagnie d'assurances mutuelles contre les risques de guerre !

Nous en faisons ici notre humble contrition, nous avons voulu croire que ses propres malheurs pouvaient instruire l'humanité. Mais cette espérance ne dura pas très longtemps et notre première déception fut de voir qu'on refusait de donner à ce tribunal, chargé de dicter des arrêts, les moyens matériels de les faire exécuter. La Société des Nations sans force armée était un peu comme une Compagnie de Sapeurs-pompier chargée de combattre l'incendie sans pompe et sans eau !

La seconde et définitive déception fut de constater qu'aucun esprit de collaboration mutuelle n'animait cette assemblée où, comme dans tous les Parlements du monde, ce n'était qu'intrigues, manœuvres et combinaisons. Les particularismes s'aiguïsaient à se froter les uns contre les autres, au lieu de se fondre ou seulement de s'atténuer. Chacun y devenait plus égoïste au contact des égoïsmes voisins. Cette fameuse « sécurité collective » que la Société des Nations était chargée d'assurer, il n'est pas un de ses membres qui ne la conçoit comme une association dont il devait tout recevoir sans rien lui donner. On allait à Genève chercher le concours d'autrui, on n'y apportait pas le sien.

Tous pour moi, moi pour personne. Telle était la véritable devise que l'on pratiquait dans ce temple du Mensonge, où il ne fallait croire que ce qu'on ne disait pas.

Cette impuissance effective de la Société des Nations à remplir la mission dont elle était officiellement chargée, nous devint évidente dès 1925 ou 1926 — je ne me rappelle plus la date exacte — quand la Grande-Bretagne refusa d'adhérer à la proposition un peu précise que présentait la France et réussit à la faire repousser par l'Assemblée générale de la Société des Nations. Il faut noter qu'à cette époque la Grande-Bretagne était gouvernée par les socialistes, qui n'ont été partout et toujours que des impôtés, et que son Premier Ministre d'alors, M. Mac Donald, était un des plus passionnés républicains de la « sécurité collective » et du désarmement.

A partir de ce moment, il fallait s'aveugler volontairement pour croire encore à l'efficacité de la Société des Nations et l'on ne pouvait plus s'associer à cette duperie sans en être complice.

Après tout, on en vient à se dire que le jour où les hommes auraient assez de vertus pour réaliser entre eux une véritable association fraternelle comme aurait dû être la Société des Nations, ce jour-là ils n'en auraient plus besoin !

Emile LAPORTE.

Qualité vaut mieux que quantité

Gros émoi chez les naturalisés de fraîche date à la nouvelle qu'on allait revoir les dossiers.

Si la discussion écrite était libre on discuterait ferme sur l'opportunité de cette mesure, selon l'expression courante. Mais la discussion n'est plus libre. Il n'est pas défendu de maudire ses juges, du moins dans le silence de son âme. Ce qu'il y a de sûr, c'est que beaucoup d'autres choses, les naturalisations ont été entachées par la facilité électorale et les complaisances politiques. Bien sont parfaitement dignes de l'opinion, l'attendent toujours, tandis que d'autres, qui auraient dû être scartés, ont été accueillis trop facilement dans la communauté nationale.

Depuis 1927, des néo-Français n'ont pas agi comme ils auraient dû le faire et comme les y obligeait leur qualité nouvelle. Trop, beaucoup trop d'entre eux, se sont laissés aller à des actes délictueux ; d'autres n'étaient pas dans un état de santé suffisant, d'autres se sont avérés ivrognes. C'est à tort que ces « erreurs » que se dresse le décret qui vient de paraître au Journal Officiel.

Mais ce décret ne doit pas émouvoir ni inquiéter les naturalisés qui sont, si

l'on peut dire, « dans la carrière », qui ont rempli leurs obligations morales et matérielles envers leur nouvelle patrie. Nous sommes sûrs que l'esprit qui présidera au nouvel examen sera libre de toute influence extérieure, qu'il sera juste et équitable.

C'est, d'ailleurs, l'intérêt des naturalisés eux-mêmes que cet examen. Il ne faut pas qu'un étranger devenu Français sur parchemin s'entende dire : « Vous êtes Français par naturalisation ? Oh ! on sait ce que ça vaut ! » Il faut qu'on dise au contraire : « Si un tel est naturalisé et l'est resté après le contre-examen de 1940, c'est qu'il n'y avait rien à dire contre lui. »

Quand nous lisons les faits divers et la chronique des tribunaux, nous trouvons trop souvent sur le banc des inculpés des naturalisés. Ce risque-là doit être réduit au minimum. S'il est vrai que notre faible natalité ne nous permet pas de refuser notre porte à ceux qui veulent s'asseoir au foyer de famille, encore faut-il que ceux-ci soient dignes intrare.

Qualité vaut mieux que quantité, surtout quand il s'agit de la race d'un peuple.

PAN.

INFORMATIONS

La fabrication des gazogènes

Le gouvernement a décidé de coordonner et de réglementer sans délai la fabrication des gazogènes, l'équipement des véhicules, la circulation des véhicules munis de gazogènes, la production et la distribution des combustibles pour gazogènes.

En vue de permettre la réalisation immédiate d'un programme concret établi en fonction des possibilités réelles d'approvisionnement en combustibles, cette coordination et cette réglementation ont été confiées à un service créé spécialement à cet effet, au Ministère de la production industrielle et du travail.

Un démenti du ministre de la justice

Des informations volontairement tendancieuses ont été répandues dans le public au sujet de prétendus projets du ministère de la justice, relatifs à la réorganisation des barreaux et des offices ministériels.

Le garde des Sceaux, ministre, secrétaire d'Etat à la justice, oppose un démenti formel à ces allégations.

Crise de ravitaillement pour le livre scolaire ?

A la veille de la rentrée des classes nos écoliers et nos étudiants vont-ils manquer de livres ? L'industrie de l'édition est concentrée à Paris et c'est là aussi que se trouvent les plus importantes réserves de livres, soit classiques, soit modernes. La pénurie de moyens de transport aura-t-elle pour effet de paralyser l'enseignement ?

Serait-il cependant impossible de parer au plus pressé avec l'appoint des imprimeries de la zone non occupée ?

En Somalie

Le gouverneur général de la Somalie française a fait connaître qu'aucune perte de militaires européens n'est survenue depuis le début des hostilités avec l'Italie et que l'état de santé des troupes est excellent.

Consul d'Italie arrêté par les Anglais

Le vapeur portugais « Colomar » qui était parti de Rio-de-Janeiro pour Lisbonne est arrivé dans ce dernier port après avoir été arrêté par un vaisseau de guerre britannique.

M. Bianchi, consul d'Italie au Brésil, qui se rendait dans son pays, a été appréhendé et conduit à bord du vaisseau de guerre.

Raids réciproques sur l'Angleterre et l'Allemagne

L'aviation a effectué le 3 août des vols de reconnaissance au-dessus de l'espace maritime s'étendant entre la Manche et les Hébrides. Dans la nuit du 3 au 4 août, des avions ont bombardé le port pétrolier de Stanlow, près de Liverpool, provoquant de nombreux incendies. En outre, des appareils allemands ont bombardé des batteries de D.C.A., près de Canday Island et de Swansea.

Des avions britanniques ont effectué, dans la nuit du 3 au 4 août, un raid au-dessus de l'Allemagne septentrionale et occidentale. Bien que les avions anglais aient jeté un plus grand nombre de bombes que les précédentes, les dommages causés sur des objectifs militaires ont été moindres que par le passé.

Aux Etats-Unis

Le D.N.B. publie une dépêche de Washington annonçant que M. Woodring, secrétaire d'Etat à la guerre, qui a démissionné, a déclaré, dans une lettre adressée au sénateur américain Vandenberg, qu'il ne voyait aucune nécessité d'introduire le service militaire obligatoire.

« L'armée de métier actuelle, dit-il dans cette lettre, répond aux principes et aux traditions des Etats-Unis. Il est vrai qu'elle est actuellement désavantagée par le fait que les recrues touchent une solde inférieure à celle des matelots et même des hommes du service de travail qui ne s'engagent que pour un an. »

La Grèce a perdu 46 navires

D'Athènes, la radio anglaise apprend qu'au cours du mois de juillet, neuf navires marchands grecs formant un total de 33.000 tonnes ont été perdus par suite des hostilités. Depuis le début de la guerre, la Grèce a perdu du fait de celle-ci quarante-six unités marchandes.

M. Abetz est nommé ambassadeur d'Allemagne en France

Radio-Paris annonce que le Führer vient de nommer ambassadeur en France M. Abetz, qui exercera les fonctions de délégué du ministère des affaires étrangères du Reich auprès du gouverneur militaire allemand en France.

Au Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis en Conseil, sous la présidence

du maréchal Pétain. Le Conseil a entendu un exposé de la situation internationale portant sur les incidents qui se sont produits au Cameroun et à Madagascar et sur le blocus du territoire français annoncé par l'Angleterre.

Il a approuvé les décisions prises en conséquence de la situation ainsi créée. Le Conseil a chargé le garde des Sceaux d'établir un projet de loi tendant à la dissolution des Sociétés secrètes.

Le Conseil a ensuite adopté le décret réalisant le premier dégageement des cadres des armées de terre, de mer et de l'air.

Les incidents du Cameroun et de Madagascar

Un communiqué gouvernemental a trait aux deux faits suivants : Au Cameroun, le 21 juillet, le croiseur britannique « Bulolo » mouillé à Douala depuis le 24 juin, était remplacé par le « Dragon ».

A cette occasion, des patrouilles anglaises en armes descendaient à terre et défilaient dans la ville. L'amiral français commandant les forces de l'Atlantique réagit rapidement et sur son invitation les Anglais regagnèrent le large.

A Madagascar, nous eûmes à préciser les conditions d'application d'une récente décision qui portait la zone territoriale de 3 à 20 milles marins. Il fut spécifié que cette mesure générale ne s'appliquait pas aux bâtiments marchands britanniques ou autres qui pouvaient circuler librement dans cette zone.

Les Anglais saisissent 270.000 tonnes de denrées alimentaires destinées aux Français

Le blocus britannique a saisi pendant la dernière semaine 270.000 tonnes de denrées alimentaires destinées à la population civile française.

Comment les réfugiés obtiennent de l'essence

A la suite de la décision prise par M. Belin, ministre à la production industrielle, de débiter au profit des réfugiés une importante quantité d'essence, un accord est intervenu entre les ministères intéressés pour organiser le rapatriement des réfugiés possesseurs d'automobiles. Cet accord va entrer incessamment en vigueur. Son application sera poursuivie progressivement, conformément à un plan d'ensemble qui est établi et qui comporte divers ordres d'urgence.

Les réfugiés dont la demande totale d'essence sera la plus faible partiront les premiers dans leur catégorie. Tous les réfugiés rentrant par la route sont donc invités expressément à attendre dans le lieu où ils se trouvent repliés les instructions qu'ils recevront en temps utile de l'autorité préfectorale chargée de l'exécution du plan de rapatriement. Un contrôle rigoureux, au moyen de la carte grise, empêchera toute délivrance d'essence dans un but autre que le rapatriement direct des réfugiés.

La Suède va produire un nouveau carburant

La radio allemande annonce que la Suède a décidé d'entreprendre la production d'un nouveau carburant pour moteurs lourds, carburant pour lequel elle dispose, dans le pays même, des matières premières nécessaires.

Le rendement de cette production, si-telle précisée, pourrait atteindre rapidement 30 millions de litres par an.

EN PEU DE MOTS...

— Le gouvernement roumain a interdit la publication des journaux juifs.

— Dans une allocution radiodiffusée, le général Métaxas a réaffirmé la stricte neutralité de la Grèce dans le conflit actuel.

— 90.000 œufs ont été trouvés dans un frigo de Biarritz. Les deux négociants propriétaires de la marchandise ont été appelés par le Procureur de la République. Les œufs vont être immédiatement mis en vente.

— Un squalre, de l'espèce dénommée requin pélerin, a été capturé, samedi, en mer, et ramené par un canot à moteur. Il mesure 5 m. 40.

— Le Soviet Suprême a adopté une loi créant la République soviétique de Moldavie.

— M. Lazurick, député, est révoqué de ses fonctions de maire de Saint-Amant-du-Cher. Il avait abandonné son poste. M. Lazurick figurait également sur la liste des citoyens qui ont quitté le pays.

— On annonce qu'un premier bateau transportant des civils évacués de Gibraltar est arrivé aux Etats-Unis.

Chronique du Lot

LES REFUGIES ET LE TOURISME QUERCYNOIS

Quelles seront les possibilités du tourisme quercyinois dans le nouvel état de choses ? Telle est la question que nous avons le devoir de nous poser en l'occurrence.

Un singulier humoriste pourrait nous répondre : De quoi donc vous plaingez-vous puisque vous avez déjà connu cette année la plus belle saison touristique que l'on pouvait rêver ?

C'est incontestablement un événement unique dans l'histoire qu'une telle vague humaine déferlant vers tous les coins les plus reculés de notre province à tel point que le moindre village dépeuplé a dû ouvrir ses portes et ses fenêtres des maisons abandonnées et quasi en ruines.

D'autre part, ce ne sont pas les commerçants qui se plaindront d'une mauvaise année puisqu'ils sont arrivés à vider à peu près complètement leurs magasins de tous les stocks, bien qu'ils restent sceptiques sur leurs excellentes affaires quand ils songent qu'il va falloir, au prix de quelles difficultés, regarnir des étagères ébréchées de toutes les boîtes de conserves et lamentablement vides, évoquant la tristesse d'une inexorable liquidation.

Toutefois, nous devons reconnaître qu'au moment où nos sympathiques réfugiés vont nous quitter pour regagner leur domicile, ils n'emporteront de notre Quercy qu'une pâle vision, car le soleil lui-même a boudé leur séjour.

Belges et compatriotes du Nord qui pensaient trouver toute la splendeur estivale de l'Asie méridionale et la pureté si vantée de notre ciel bleu se sont étonnés de tant de grisonnantes journées où le deuil de la nature faisait chorus au deuil national. A tel point que s'ils ne nous avaient crédités de leur confiance quand nous leur donnions l'assurance que nous étions gratifiés de conditions atmosphériques exceptionnelles, ils auraient été tentés de croire que le Midi de la France n'avait vraiment rien de sensationnel comme climat d'été.

Toutefois, ils ont eu l'avantage, au cours de quelques rares et chaudes journées, d'entendre les stridulations des cigales et de faire connaissance avec cet insecte qui ne fréquente pas chez eux. Tout comme les félibres, dignes disciples de Mistral, beaucoup ont voulu ranger dans leurs collections de souvenirs le corps desséché d'une éphémère cigale.

Si la victoire avait enflé nos drapeaux, il y a des chances qu'avant de regagner le Nord, la plupart des réfugiés auraient désiré mieux connaître nos curiosités touristiques. Or, après la débâcle, c'est l'essence qui a manqué, c'est le ravitaillement qui s'amenuise et tous nos hôtes n'emporteront, hélas, qu'une bien mélancolique impression de leur séjour.

Malgré tout, au cours de leurs promenades méditatives, ils ont pu apprécier la charme de nos voluptueuses vallées, la grisaille de nos belvédères s'ouvrant sur de larges horizons, l'éloquence des ruines féodales, autant de sérénités visions senties dans la plus ambiante harmonie, bien qu'il y ait manqué l'éclairage axial illuminant de précieuses perspectives.

N'ont-ils pas aussi apprécié ce « Vin de Cahors », cru généreux qui a ranimé leurs espoirs et leur courage aux plus sombres heures. Bien que handicapés par la crise du ravitaillement, nos restaurants n'ont pas lésiné pour offrir à des connaisseurs les réserves gastronomiques en pâtés truffés, quartiers d'oie... et toutes les spécialités réputées du menu quercyinois. Tout cela suggérant le goût du « revenez-y... »

Tout n'est donc pas perdu. Beaucoup de ceux qui nous quittent ne nous cachent pas leur intention de revenir un jour en touristes. A défaut de randonnées qu'ils n'ont pu faire, ils emportent dans leurs bagages des ouvrages magnifiant les sites quercyinois. Sans doute ce ne sera pas pour demain, car, après une telle affluence, nous allons connaître une anxieuse solitude.

Mais le tourisme quercyinois n'a pas lieu de désespérer. Il a devant lui un confiant avenir après l'exode des réfugiés et le séjour des troupes en cantonnement qui nous ont valu la plus profitable des propagandes ; la chaleur sympathique avec laquelle nous avons su accueillir tous nos frères malheureux doit porter ses fruits.

Ernest LAFON.

S.N.C.F.

Le Ministre de l'Agriculture vient de faire connaître officiellement que les envois de primeurs, fruits, vins et spiritueux sont autorisés sans restrictions sur toutes destinations de zone libre comme de zone occupée.

Les envois d'autres denrées alimentaires et de produits agricoles ne sont autorisés qu'à l'intérieur de la zone libre.

Des trains de messageries à marche rapide assurent chaque jour un excellent acheminement pour les fruits et primeurs sur la Région Parisienne.

REFUGIES, CONFORMEZ-VOUS A CES INSTRUCTIONS

Des renseignements fort nombreux et souvent contradictoires ont causé une confusion regrettable.

Les réfugiés oublient que, pour assurer leur rapatriement dans les meilleures conditions possibles, il importe avant tout qu'ils observent une stricte discipline et qu'ils fassent preuve de patience.

Chacun doit partir au jour qui lui sera désigné.

Il faut également que les réfugiés ne confondent pas le droit de partir tel qu'il est défini dans les communiqués gouvernementaux diffusés par la Presse ou la Radio et la possibilité de partir.

Les autorités préfectorales, d'accord avec les autorités militaires, sont seules juges de ces possibilités de départ. Il a semblé utile, en prenant pour base ces observations d'ordre général, de préciser quelles sont les possibilités de départ à la date du 2 août 1940.

Ces possibilités sont les suivantes :

1^o RAPATRIEMENT PAR FER
a) Réfugiés français
Fonctionnaires et chefs d'entreprises
En principe, ces catégories de réfugiés peuvent partir, munies d'un ordre de mission régulier, en empruntant les trains-poste lorsque ceux-ci fonctionnent. A l'heure actuelle, ces trains-poste ne se dirigent pas jusqu'à Paris.

Les ordres de mission sont délivrés : Pour les fonctionnaires : par la Préfecture.

Pour les chefs d'entreprises : par la Chambre de Commerce.
Les personnes munies de ces ordres de mission doivent payer leur place.
Il est bien entendu que ces ordres de mission ne donnent droit au départ que dans la limite des places disponibles.

Cependant, les fonctionnaires et les chefs d'entreprises, originaires de la zone Nord B et de la zone Est ne peuvent pas partir en l'état actuel des choses.

2^o AUTRES REFUGIES
Les autres réfugiés devront attendre les possibilités de départ qui leur seront indiquées par leur Maire.

Chaque fois que des trains seront organisés pour telle région déterminée, cette décision sera portée à leur connaissance.
A l'heure actuelle, il y a uniquement des trains de réfugiés pour les départements de la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.

b) Réfugiés belges
Pour les réfugiés belges, des trains spéciaux seront organisés. Aucun départ n'est possible par voie de fer avant le fonctionnement de ces trains.

Rapatriement par voie de terre
Des convois seront prochainement organisés pour l'ensemble des réfugiés. Jusqu'à l'organisation de ces convois, les réfugiés doivent rester sur place.

Toutefois, l'autorité militaire accorde journalièrement, à un certain nombre de réfugiés, l'autorisation de partir par la route. L'autorité militaire communiquera journalièrement à la Préfecture le nombre de voitures qui pourront recevoir l'autorisation de départ. Les intéressés qui se seront fait délivrer au préalable des ordres de mission seront avisés directement, soit par la Préfecture, soit par la Mairie de leur résidence, de l'autorisation de départ ainsi accordée.

Avant le départ, les intéressés devront faire viser, par le Commandant du canton, les ordres de mission établis par la Préfecture et la Chambre de Commerce.
Toutefois, il importe également de préciser qu'à l'heure actuelle et jusqu'à nouvel ordre, le départ des réfugiés belges, hollandais et luxembourgeois, par la route, est suspendu.

Au fur et à mesure que de nouvelles instructions parviendront concernant les possibilités de rapatriement, elles seront communiquées aux intéressés par l'Administration ; jusqu'à ce moment, les réfugiés doivent attendre patience et ne pas perdre de vue qu'en partant inconsidérément ils s'exposent aux plus grands dangers et qu'ils pourraient causer un nouvel embouteillage qui provoquerait de nouveaux retards.

POUR LA VENTE DU CHASSELAS

Nos régions des cantons de Castelnaudry, Montrier, Lalbenque et Montcuq sont actuellement préoccupées de savoir dans quelles conditions pourra se faire cette année l'expédition du chasselas sur leurs marchés.

Il ne faut pas compter, en effet, que chaque producteur puisse utiliser sa camionnette pour apporter sa cueillette au marché ; la pénurie d'essence ne permettra pas une telle facilité ; mais on pourrait envisager un service public de camion-groupe qui circulerait dans toute la région pour apporter le chasselas au centre de vente.

C'est la solution à laquelle semblent vouloir s'arrêter nos compatriotes de la région de Moissac. Dimanche 4 août s'est, en effet, tenue une réunion de tous les maires des communes intéressées, sous la convocation de M. Delhili, sénateur-maire de Moissac, afin d'étudier cette question.

Lorsque nous saurons le résultat de cette réunion, nous nous empresserons de le porter à la connaissance de nos lecteurs afin qu'ils puissent à leur tour profiter d'une telle expérience de nos voisins, qui, en la matière, sont des organisateurs de premier ordre.

